

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement du 22 décembre 1995
portant désignation des membres du Conseil
communautaire de l'Aide à la Jeunesse**

A.Gt 23-05-1997

M.B. 20-09-1997

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, notamment l'article 28;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 1995 portant désignation des membres du Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse, modifié par l'arrêté du 17 janvier 1996 et par l'arrêté du 9 avril 1997;

Article 1er. - Démission honorable du Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse est accordée à :

Mme Julemont, Mireille;
M. Van Dooselaere, Denis.

Article 2. - Les personnes, dont les noms suivent, sont désignées en tant que membres du Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse :

Mme Mahieu, Christine;
M. Rans, Pierre.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er mai 1997.

Bruxelles, le 23 mai 1997.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Education,

de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX